

## À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



*Ce document est la transcription révisée et chapitrée d'une vidéo du MOOC UVED « A la découverte des métiers de la transition écologique, créatrice d'emploi ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.*

### *Les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement : instructeur·rice des autorisations d'urbanisme*

*Renaud Eymard, instructeur en autorisations d'urbanisme, Direction départementale des territoires et de la mer du Var*

#### En quoi consiste votre métier ?

Je suis instructeur d'autorisations en urbanisme. Ce métier consiste notamment à être le garant, à s'assurer que les projets respectent bien les règles d'urbanisme et dans ces règles d'urbanisme sont intégrées des notions de transition écologique notamment. L'instructeur, c'est aussi quelqu'un qui va intervenir en amont des projets, qui va être une porte d'entrée pour les porteurs de projet, pour échanger et identifier éventuellement les points de blocage ou les évolutions possibles pour aboutir à un projet qui soit le plus vertueux possible.

#### Quelles sont vos conditions de travail ?

En matière de conditions de travail, l'instructeur va avoir 80 % de son temps au bureau. Ça va consister à analyser des dossiers, à recouper le projet avec les règles d'urbanisme, vérifier que tout ça se marie bien. Pour 20 % du temps, on va aller sur le terrain, vérifier que

ce qu'il y avait dans le permis qui a été accordé est aujourd'hui, après les travaux, bien conforme.

### Quelles sont les compétences nécessaires ?

Il faut avoir une bonne capacité d'organisation du travail et aussi une capacité relationnelle pour expliquer aux pétitionnaires et aux porteurs de projets, s'ils ont un refus de permis de construire, pourquoi ils ont ce refus ou, en phase amont, pour bien leur expliquer ce qu'ils pourraient faire pour améliorer leurs projets, pour qu'ils soient plus vertueux, qui respectent mieux les règles d'urbanisme. Ensuite, il faut aussi avoir un esprit d'analyse puisqu'on va confronter un projet avec des règles d'urbanisme, il faut arriver à faire la synthèse de tout ça, et des avis qu'on aura sollicités pour arriver à établir une décision qui soit correcte.

### Quelle formation avez-vous suivie ? Que conseillez-vous à celles et ceux qui voudraient se former à ce métier ?

J'ai obtenu une licence en environnement. Après cette licence, j'ai été lauréat d'un concours de la fonction publique d'État au sein du ministère de l'Écologie, et j'ai intégré l'École nationale des techniciens de l'équipement où là, j'ai obtenu un titre de niveau bac + 2 de technicien supérieur principal du développement durable. À ma connaissance, à ce jour, il n'y a pas de formation propre pour aller vers le métier d'instructeur permis de construire. Mais je pense que l'ENTE, l'École nationale des techniciens de l'équipement, c'est une bonne école pour acquérir les compétences nécessaires.

### Qu'est-ce qui fait l'intérêt de votre travail ?

Ce qui est intéressant, à mon sens, dans ce métier-là, c'est qu'on est au contact des porteurs de projet. Tout en gardant notre impartialité et en étant garant des règles sur le territoire, on arrive à faire émerger, avec les porteurs de projets, des projets qui sont vertueux, qui respectent les principes de la transition écologique, et aussi, on empêche les projets délirants de sortir de terre, et ça, c'est très intéressant.